

pas justé, ôtez-moi, doux Jésus, la parole, de manière que je ne puisse plus remuer ma langue ou me tenir sur mes pieds; mais soyez persuadés que c'est la grande œuvre de Dieu et non la mienne. Il y a ici un grand parti qui croit que les *voix qui crient* (nom qu'elles se donnent) sont des suppôts de Satan; car le démon trompe un grand nombre, de manière qu'ils croient que le démon peut prêcher conversion et pénitence; surtout maintenant, car le christianisme est tombé et se tient sur de mauvais pieds, sans esprit ni vie: et qui est-ce qui veut se sauver? Maintenant, Dieu se sert de nous, qui *crions*, comme d'un moyen pour sauver les pécheurs; mais qui le croit? Chères ames! regardez sur quel chemin vous trouvez! Êtes-vous sur le chemin large? vous rencontrerez à la fin un enfer ouvert; mais, si vous avez posé votre pied sur le chemin qui est jonché d'épines, le ciel est tout près. Il faut faire violence au ciel. Sans foi, contrition, veilles et combats, personne n'arrive au ciel. Pouvez-vous boire un verre d'eau sans penser au calice amer du Sauveur? Pouvez-vous mettre une bûche de bois au feu sans penser à l'enfer? La prière est la clef du ciel, mais rien n'a de prix que la justification du Christ. Maudit soit celui qui, le jour du sabbat, vend et achète sans nécessité, et pour une vanité profane le sabbat! Fabricateurs d'eau-de-vie, n'y a-t-il donc pas de prière qui puisse vous détourner d'en fabriquer? Les pécheurs sont si impudens, que, si Dieu lui-même venait sur la terre et disait: Il ne faut pas boire, ni jurer, ni mener une vie impie, il parlerait en vain pour la grande masse des pécheurs. Dieu nous a établies pour annoncer malheur et malédiction sur ce *vin de colère*. C'est ainsi qu'en parlant contre les vices régnans, l'ivrognerie, le luxe dans les habillemens; l'impudicité, etc., ces filles ont acquis la confiance du peuple, qu'elles continuent toujours à conserver, quoique leur prophétie sur le jugement dernier, qui devait s'accomplir avant la fin de 1842, vit consternée en vain presque la Suède entière.

Je crois avoir suffisamment prouvé ma proposition, et je conclus en vous priant d'agréer la considération avec laquelle je suis, monsieur le Rédacteur, votre serviteur très-humble,

DRAUX, ancien militaire.

BULLETIN.

Association de Délivrance.—Opinion sur la question ministérielle.—Bibliographie, &c.

Nous voyons avec plaisir que plusieurs paroisses s'empressent de répondre à l'appel qui leur a été fait au sujet de nos malheureux exilés. Outre les faits dont nous avons déjà parlé, nous voyons que M. Fabre a reçu les sommes suivantes, la semaine dernière:

	£	s.	d.
Paroisse de St. Marc, par M. Cl. Leroux, - - - - -	11	5	1
“ Ste. Rose, par M. Théodore Desautel, - - - - -	9	11	3½
“ Ste. Geneviève, par M. Gamelin Gaucher, - - - - -	11	17	11½
“ Pointe-aux-Trembles, par M. Joseph Laporte, - - - - -	4	11	6

À Québec, à St. Césaire, à St. Jacques de l'Acadian, à St. Antoine, à St. Rémi, à Kamouraska, à St. Léon, dont nous donnons plus bas le rapport tout au long, il y a eu des assemblées publiques à la même fin. Nous espérons que toutes les paroisses se hâteront d'imiter de si beaux exemples, et de prendre part à cet acte de générosité et de dévouement que réclament en même temps la commisération, la nature et la religion.

La *Minerve* et l'*Aurore* publient toutes deux une assemblée tenue à Kamouraska, où il a été passé des résolutions approuvées de la conduite de l'ex-ministère. Nous n'avons point encore parlé d'une autre assemblée politique qui a eu lieu à Beauharnais le 4 courant. Comme les rapports nous paraissent un peu contradictoires, nous regardons comme inutile d'en parler. Il paraît pourtant certain qu'elle a été assez nombreuse, mais il est plus douteux qu'elle se soit prononcée contre la conduite des ex-ministres.

L'Éditeur de l'*Aurore* a publié dans son numéro du 20, treize lettres qu'il dit avoir reçues des personnes les plus influentes des paroisses de Québec, Trois-Rivières, Berthier, Sorel, Yamachiche, La Baie du Febvre, Carleton, Baie des Chaleurs, Kamouraska, Nicolet, Rivière du Loup, St. Hyacinthe, Lotbinière. Elles sont toutes une approbation de la conduite de M. Viger. La *Minerve* de lundi paraît les révoquer en doute.

On vient de publier, au bureau des *Mélanges Religieux*, un livret renfermant des prières pour NEUVAIN en l'honneur de STE. JANVIÈRE. Dimanche prochain étant le jour de l'*Invention* du corps de cette sainte, il doit y avoir exposition de ses reliques à l'autel de la Cathédrale qui renferme sa châsse.

Nous voyons par les journaux que Madame Benoite Gaétan dont on nous a communiqué le décès pour notre numéro du 16 courant, était veuve en première noce de M. François Malepor de Baucour et non *Malpert*. Ce monsieur, né en Canada, était un peintre de mérite.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Ci-suit le tableau des sommes distribuées par les conseils de Lyon et de Paris en aide à l'Association de la Propagation de la Foi pour 1843.

	£	s.	d.
Cornwall - - - - -	495	16	9
Est de l'Ecosse - - - - -	1190	0	0
Nord do - - - - -	1121	14	9
Sud do - - - - -	1710	8	6
Au Pays des Galles - - - - -	488	13	10
Jersey - - - - -	122	3	5
Gibraltar - - - - -	610	17	4
Agra - - - - -	1121	14	8
Calcutta - - - - -	1459	14	3
Collèges des Jésuites de Calcutta - - - - -	396	13	4
Bombay - - - - -	488	13	10
Varapaly - - - - -	610	17	4
Madras - - - - -	1313	18	1
Aux Oblats de Madras - - - - -	855	4	3
Aux Jésuites de Madras - - - - -	1428	0	0
Cap de Bonne Espérance - - - - -	1121	14	3
Terre-Neuve - - - - -	1121	14	8
Baie d'Hudson - - - - -	1121	14	8
Nouvelle-Ecosse - - - - -	1588	4	0
Diocèse de Charlotte-Town - - - - -	366	10	4
Do de Toronto - - - - -	794	2	6
Antilles - - - - -	1121	14	8
Jamaïque - - - - -	366	10	3
Au Collège des Jésuites - - - - -	23	16	0
Guinée Anglaise - - - - -	1100	0	0
Sydney - - - - -	1466	0	0
Adélaïde - - - - -	488	13	10
Vandïemen - - - - -	488	13	10

Il n'est pas question dans ce tableau des sommes allouées à la Nouvelle-Zélande non plus qu'aux missions dirigées par l'évêque de Pompalier. Ce tableau nous prouve que plus de £25,131 16 0 ont été, par la libéralité des fidèles, appliqués au soutien des missions catholiques, et il prouve que la libéralité des membres du conseil de la Propagation de la Foi n'exclut aucune langue ni tribu.

CHINE.

(Extrait d'une lettre de Tong-Kong du 24 juillet.)—Il y a dans cette île une église catholique fort jolie, desservie par sept ou huit jésuites français, italiens, espagnols, et même chinois. Chaque jour on y dit sept à huit messes. Ainsi, dans un lieu, inhabité il y a deux ans, et où s'élevaient déjà de vastes édifices, les catholiques possèdent une belle maison de prières, tandis que les membres de l'Eglise anglicane n'ont, pour se réunir, qu'une cabane formée de nattes. Mais ce qui me frappe et me réjouit encore davantage, c'est de voir se réaliser dans l'Eglise catholique de Tong-Kong le rêve de Tom Moore, tel qu'il le raconte dans ses *Voyages d'un gentilhomme irlandais*. En effet, sur cette partie du sol chinois, s'agenouillent au même instant des représentans de presque toutes les nations qui sont sous le soleil, avec leurs différens costumes, avec toutes les nuances de couleurs sous lesquelles l'espèce humaine se montre; et ces hommes si différens de mœurs, de costumes, de couleur, de langage sont, au pied de l'autel, également intéressés, également attentifs, également recueillis et occupés du même sujet. O! merveille que notre sainte Eglise romaine a seule réalisée.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—Le *Times* du 22 dit que les Messieurs du Séminaire ont bien voulu mettre à la disposition de Son Excellence le Gouverneur-Général, le grand édifice situé au pied de la montagne, connu sous le nom de Ferme des Prêtres. Procédés du Conseil de ville.—

Le Maire lut une lettre officielle de M. Killaly au sujet des accommodations requis pour la Législature; après un examen général des bâties de la cité, M. Killaly était d'opinion que le marché Ste. Anne offrirait les plus grands avantages pour y tenir la Législature et les différens bureaux publics, et désirait savoir si la Corporation voudrait céder cette bâtisse et à quelles conditions; il ajoutait que ces accommodations ne seraient que temporaires, pour le terme de 3 ans.

M. Holmes après avoir exposé les avantages qui résulteraient du placement des bureaux du gouvernement dans un même local, et après quelques autres remarques, fit motion, secondé par M. De Bléury, Que la corporation mette le marché Ste. Anne à la disposition du Gouvernement Provincial, pour les accommodations de la Législature, à condition qu'une bâtisse convenable soit érigée ou qu'un octroi d'argent suffisant pour défrayer la dépense d'une telle bâtisse, soit mis à la disposition de la corporation, afin de donner les commodités nécessaires aux occupants actuels du présent marché; que le Gouvernement Provincial entreprenne et fasse à ses dépens tous les changemens et améliorations requis pour rendre le marché propice aux objets en contemplation; et que lorsqu'il quittera ce local, toutes les améliorations soient laissées en bon ordre pour l'usage et l'avantage de la corporation.

Après quelque discussion à cet égard, la motion passa à l'unanimité.